

RTD Civ. 1993 p. 328

On peut toujours se marier dans un intervalle lucide

Jean Hauser, Professeur à la faculté de droit de Bordeaux

Quel étudiant en droit, si on lui enseigne toujours le mariage, ignore que, quoique frappé d'altération mentale, on peut toujours se marier dans un intervalle lucide ce qui n'est jamais que l'application du droit commun des actes juridiques. On pouvait toutefois penser qu'une conception aussi instantanée de l'intégrité du consentement, dans un acte qui nécessite tout de même que l'on réfléchisse ... un peu avant, était susceptible d'évoluer devant les progrès de la science psychiatrique. Un arrêt de la *Cour de cassation du 28 mai 1980* (JCP 1981.II.19552, note Raymond, *Gaz. pal.*1980.2.Pan.557) avait même laissé supposer une telle évolution privilégiant l'appréciation de l'intention conjugale dans un cadre plus global et certains auteurs en avaient même conclu à la disparition de cette notion (A. Benabent, *La famille*, n° 80) (Sur l'ensemble, J. Hauser et J.-J. Lemouland, *Rép. civ. Dalloz*, v° *Mariage*, n° 226). Il n'en est rien et, le 2 décembre 1992 (JCP 1993.IV.401 ; *Bull. inf. C. cass.* n° 360, p. 31), la Cour de cassation s'en tient à sa position traditionnelle dans une affaire où était également contesté l'intégrité de la volonté testamentaire du marié. Malgré un certificat médical qui affirmait que depuis sa naissance le marié-testateur, lequel était hospitalisé, souffrait d'un certain état d'infantilisme cérébral le mettant dans l'impossibilité de gérer ses affaires, la cour constate que les juges du fond ont, par une appréciation souveraine, estimé qu'au moment du mariage il était parfaitement lucide et sain d'esprit. L'assouplissement de la charge de la preuve que l'on avait cru apercevoir, à partir de l'arrêt de 1980, (mais V. les doutes exprimés par J.-J. Lemouland, art. préc.) quand la maladie mentale était certaine ne se trouve même pas confirmé car l'arrêt réaffirme clairement que, d'une façon générale, le demandeur à la nullité supporte cette charge. En l'espèce où le mariage avait été accompagné d'un testament on mesure la portée pratique d'une telle réaffirmation.

Mots clés :

MARIAGE * Nullité * Vice du consentement * Altération des facultés mentales * Intervalle lucide

RTD Civ. © Editions Dalloz 2011